Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260203-20260203001-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 février à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 26 janvier 2026

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, Mme PESTY, M. LE MEYEC, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, M. SIG, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. GUIDOUX, Mme VOGT, Mme LE CLAINCHE.
Absents excusés (7) : M. BAGES (pouvoir à M. BALLIER), M. MIGNOT (pouvoir à M. SIG), Mme PERRIER (pouvoir à M. GICQUEL), M. DE GOVE (pouvoir à Mme THIBAULT), Mme HERVOCHON (pouvoir à M. DAVID), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY).
Absents excusés (3) : M. CAUDAL, M. TEXIER, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : M. SIG

2026/001 Reprise anticipée des résultats 2025

Selon l'instruction comptable M57, les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois le CGCT (article L. 2311-5) prévoit la possibilité de reporter au budget, de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur (sans attendre le vote du compte administratif et dans l'intégralité).

Ces résultats doivent être justifiés par :
- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur),

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à la régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE CONSTATER ET D'APPROUVER** par anticipation, au budget principal, les résultats de l'exercice 2025 suivants :

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Signé par : NICOLAS SIG
Date : 06/02/2026
Qualité : Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260203-20260203001-DE

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2025	8 773 717,85 €	10 177 205,52 €	1 403 487,67 €
	Résultats antérieurs reportés au 002			0,00 €
	Résultats à affecter	8 773 717,85 €	10 177 205,52 €	**1 403 487,67 €**

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à 2025	7 063 391,65 €	4 488 204,28 €	-2 575 187,37 €
	Résultats antérieurs reportés au 001		6 059 061,74 €	6 059 061,74 €
	Solde global d'exécution	7 063 391,65 €	10 547 266,02 €	**3 483 874,37 €**

		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	1 055 438,04 €	133 394,63 €	**-922 043,41 €**

		Dépenses	Recettes	Solde
Reprise anticipée 2025	Prévision d'affectation en réserve (1068)		1 403 487,67 €	**1 403 487,67 €**
	Report en recettes de fonctionnement (002)		0,00 €	**0,00 €**

Fait à ELVEN, le 4 février 2026

Le Maire
Gérard GICQUEL

Le secrétaire de séance
Nicolas SIG

Signé par : GERARD GICQUEL
Date : 04/02/2026
Qualité : MAIRE

MAIRIE D'ELVEN 56250 (Morbihan)